

PRÉFET DU TARN

DIRECTION DÉPARTEMENTALE  
DU SERVICE D'INCENDIE ET DE SECOURS  
Service Gestion des Volontaires

Acte n° 2016-96

**Arrêté relatif à un changement de catégorie  
de sapeur-pompier volontaire**

Le préfet du Tarn,  
Chevalier de la Légion d'Honneur,

VU le code général des collectivités territoriales,  
VU le code de la sécurité intérieure et notamment le Livre VII de la partie réglementaire,  
VU la demande du sergent Sophie TREGAN en date du 24 septembre 2015,  
VU l'avis favorable du chef du groupement territorial ouest,  
VU l'avis du comité consultatif départemental des sapeurs-pompiers volontaires en date du 23 novembre 2015,  
Vu l'avis favorable du comité de centre de RABASTENS en date du 17 novembre 2015,  
CONSIDÉRANT son diplôme d'Etat d'infirmière et sa notification d'inscription au tableau de l'ordre national des infirmiers en date du 10 novembre 2015,  
SUR proposition du directeur départemental du service d'incendie et de secours du Tarn,

Arrête :

**Article 1<sup>er</sup>** : Le sergent Sophie TREGAN, sapeur-pompier volontaire au centre de secours de RABASTENS, est nommée au grade d'infirmière à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016.

**Article 2** : Madame Sophie TREGAN, s'engage à être inscrit à l'ordre national des infirmiers sur toute la durée de son engagement en qualité d'infirmier sapeur-pompier volontaire.

**Article 3** : L'engagement de madame Sophie TREGAN en qualité de sapeur-pompier volontaire au grade de sergent prend fin à compter de la même date.

**Article 4** : M. le directeur départemental du service d'incendie et de secours du Tarn, chef du corps départemental, est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs du service départemental d'incendie et de secours du Tarn et de la préfecture du Tarn.

A Albi, le 28 JAN, 2016

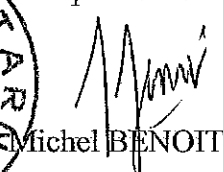
Le préfet



Thierry GENTILHOMME



Le président



Michel BENOIT

Délais et voies de recours : le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Toulouse dans les deux mois à compter de sa notification.



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU TARN

Envoyé en préfecture le 28/01/2016

Reçu en préfecture le 28/01/2016

Affiché le

SLOW

ID : 081-288100019-20160128-2016\_093FB-AR

DIRECTION DÉPARTEMENTALE  
DU SERVICE D'INCENDIE ET DE SECOURS  
Service Gestion des Volontaires

Acte n° 2016-93

### Arrêté relatif à un avancement de grade

Le préfet du Tarn,  
Chevalier de la Légion d'Honneur,

VU le code général des collectivités territoriales,  
VU le code de la sécurité intérieure et notamment le Livre VII de la partie réglementaire,  
VU l'avis favorable du chef du groupement territorial ouest,  
VU l'avis du comité consultatif départemental des sapeurs-pompiers volontaires en date du 23 novembre 2015,  
Vu l'avis favorable du comité de centre de GRAULHET,  
SUR proposition du directeur départemental du service d'incendie et de secours du Tarn,

Arrête :

**Article 1<sup>er</sup>** : L'adjudant-chef Eric RIVIERES, sapeur-pompier volontaire au centre de secours de GRAULHET, est nommé au grade de lieutenant à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016.

**Article 2** : M. le directeur départemental du service d'incendie et de secours du Tarn, chef du corps départemental, est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs du service départemental d'incendie et de secours du Tarn et de la préfecture du Tarn.


A Albi, le 23 JAN. 2016

Le préfet

  
Thierry GENTILHOMME

Le président



  
Michel BENOIT

Délais et voies de recours : le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Toulouse dans les deux mois à compter de sa notification.



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU TARN

Envoyé en préfecture le 28/01/2016

Reçu en préfecture le 28/01/2016

Affiché le

SLOW

ID : 081-288100019-20160128-2016\_093FB-AR

DIRECTION DÉPARTEMENTALE  
DU SERVICE D'INCENDIE ET DE SECOURS  
Service Gestion des Volontaires

Acte n° 2016-94

### Arrêté relatif à un avancement de grade

Le préfet du Tarn,  
Chevalier de la Légion d'Honneur,

VU le code général des collectivités territoriales,  
VU le code de la sécurité intérieure et notamment le Livre VII de la partie réglementaire,  
VU l'avis favorable du chef du groupement territorial nord,  
VU l'avis du comité consultatif départemental des sapeurs-pompiers volontaires en date du 23 novembre 2015,  
Vu l'avis favorable du comité de centre de CORDES,  
SUR proposition du directeur départemental du service d'incendie et de secours du Tarn,

Arrête :

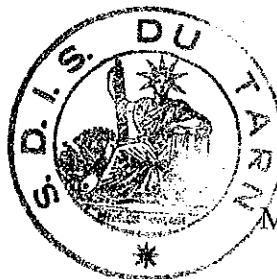
**Article 1<sup>er</sup>** : L'adjudant-chef Pierre BLANC, sapeur-pompier volontaire au centre de secours de CORDES, est nommé au grade de lieutenant à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016.

**Article 2** : M. le directeur départemental du service d'incendie et de secours du Tarn, chef du corps départemental, est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs du service départemental d'incendie et de secours du Tarn et de la préfecture du Tarn.

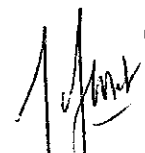
A Albi, le 28 JAN. 2016

Le préfet

  
Thierry GENLHOMME



Le président

  
Michel BENOIT

Délais et voies de recours : le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Toulouse dans les deux mois à compter de sa notification.



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU TARN

Envoyé en préfecture le 28/01/2016

Reçu en préfecture le 28/01/2016

Affiché le

**SLOW**

ID : 081-288100019-20160128-2016\_093FB-AR

DIRECTION DÉPARTEMENTALE  
DU SERVICE D'INCENDIE ET DE SECOURS  
Service Gestion des Volontaires

Acte n° 2016-95

### Arrêté relatif à un avancement de grade

Le préfet du Tarn,  
Chevalier de la Légion d'Honneur,

VU le code général des collectivités territoriales,  
VU le code de la sécurité intérieure et notamment le Livre VII de la partie réglementaire,  
VU l'avis favorable du chef du groupement territorial nord,  
VU l'avis du comité consultatif départemental des sapeurs-pompiers volontaires en date du 23 novembre 2015,  
Vu l'avis favorable du comité de centre de CARMAUX,  
SUR proposition du directeur départemental du service d'incendie et de secours du Tarn,

Arrête :

**Article 1<sup>er</sup>** : L'adjudant-chef Daniel GOULIGNAC, sapeur-pompier volontaire au centre de secours de CARMAUX, est nommé au grade de lieutenant à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016.

**Article 2** : M. le directeur départemental du service d'incendie et de secours du Tarn, chef du corps départemental, est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs du service départemental d'incendie et de secours du Tarn et de la préfecture du Tarn.

A Albi, le

28 JAN. 2016

Le préfet

Thierry GENTILHOMME



Le président

Michel BENOIT

Délais et voies de recours : le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Toulouse dans les deux mois à compter de sa notification.